

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIERES	3
INTRODUCTION	10
01 ORGANISMES COMPÉTENTS.....	11
1 ONEM – RVA – LFA.....	11
2 Organismes de paiement (CAPAC – syndicats)	11
3 Services publics de l'emploi et de la formation	12
02 DÉMARCHES	13
1 Se présenter au service régional de l'emploi	13
2 Se présenter personnellement auprès d'un organisme de paiement.....	13
2.1 Introduction de la demande	14
2.2 Carte de contrôle	15
2.3 Transfert d'organisme de paiement.....	15
Principe et condition	15
Procédure	15
03 CONDITIONS D'ADMISSION AU BÉNÉFICE DES ALLOCATIONS DE CHÔMAGE.....	16
1 Nombre de jours de travail salarié requis et période de référence	17
2 Assouplissements	18
3 Calcul des journées de travail	18
3.1 Pour les périodes d'occupation ininterrompues à temps plein	18
3.2 Pour les périodes de travail à temps partiel.....	19
3.3 Journées assimilées à des journées de travail	19
4 Maintien de l'admissibilité suite à une interruption du chômage complet	20
5 Allocation du travail des arts	20
04 ALLOCATIONS DE CHÔMAGE POUR LES BELGES ET ÉTRANGERS AYANT TRAVAILLÉ À L'ÉTRANGER	21
1 Prise en compte des prestations à l'étranger	21
2 Prestations en Belgique pendant au moins 3 mois	22
2.1 Principe.....	22
2.2 Exceptions.....	22
2.3 Quel travail peut être pris en compte pour satisfaire à l'exigence des 3 mois ?	23
Contrat de travail	23
Cas particuliers.....	23
3 Modalités pour l'introduction de la demande	23
05 MONTANTS DES ALLOCATIONS DE CHÔMAGE.....	25
1 Dernière rémunération brute	25
1.1 Plafonds	25
1.2 En cas d'une nouvelle demande d'allocation	26
2 Situation personnelle et familiale	26
2.1 Cohabitant avec charge de famille	26
Définition	26
Notion de « revenus professionnels ».....	27
Notion de « revenus de remplacement »	27
2.2 Cohabitant simple.....	28
Définition	28
Appréciation par le directeur de l'ONEM	29

2.3	Cohabitant privilégié	29
2.4	Isolé	29
2.5	Contrôle de la situation familiale	30
	Transfert d'informations entre le Registre National, les registres de la Banque Carrefour et les organismes de paiement	30
	Transfert d'informations entre les sociétés de distribution (eau, électricité, gaz) et l'ONEM	30
	Transmission d'informations par les polices locales	30
	Convocation à l'ONEM et visite domiciliaire	31
	Sanctions.....	31
3	Différentes périodes d'indemnisation	31
3.1	Régime général	32
	Première période d'indemnisation	32
	Deuxième période d'indemnisation	33
	Troisième période d'indemnisation	33
	Tableaux récapitulatifs.....	33
3.2	Prolongation des périodes d'indemnisation	35
4	Précompte professionnel sur les allocations de chômage	36
5	Montants	36
06	OBLIGATIONS DU CHÔMEUR.....	38
1	Obligations ou conditions d'octroi	38
1.1	Être chômeur « involontaire »	38
	Circonstances indépendantes de sa volonté.....	38
	Comment identifier un emploi convenable ?.....	39
1.2	Être et rester inscrit comme demandeur d'emploi	41
1.3	Être disponible sur le marché de l'emploi	41
1.4	Être prive de travail et de rémunération.....	42
1.5	Être apte au travail.....	42
	En cas de maladie au cours de la période de chômage	42
1.6	Être en possession d'une carte de contrôle	43
1.7	Résider en Belgique	43
2	Formalités à accomplir pendant le chômage	43
2.1	Rechercher activement un emploi et collaborer aux actions du FOREM	43
2.2	Signaler une modification de la situation personnelle ou familiale du chômeur	44
2.3	En cas d'interruption de la période de chômage.....	44
2.4	Activation du comportement de recherche d'emploi	45
	Principe.....	45
	Qui est soumis à ce contrôle ?	45
	Que doit démontrer le chômeur ?	46
	Suspension de la procédure de contrôle de la disponibilité active	47
	Procédure de contrôle	49
	Sur quoi porte L'ÉVALUATION ?.....	51
	Que se passe-t-il lorsque le chômeur est empêché de se présenter à l'entretien ?	53
	Déménagement du jeune travailleur	53
	Que se passe-t-il pour les chômeurs qui étaient déjà suivis par l'ONEM ?.....	53
07	DISPENSES	54
1	Dispense pour une formation en alternance	55

1.1	Définition de la formation en alternance	55
1.2	Conditions	56
1.3	Durée	56
1.4	Modalités d'octroi et d'application	56
	Pendant la dispense	56
	À la fin de la dispense	57
2	Dispense pour une formation à une profession indépendante	57
2.1	Quelles formations ?	57
2.2	Conditions	57
	Conditions liées au demandeur	57
	Conditions liées à la formation	57
2.3	Durée	58
2.4	Modalités d'octroi et d'application	58
2.5	Avantage supplémentaire	59
	Gel de la dégressivité	59
	Bonus 6 mois	59
3	Dispense pour les formations professionnelles	59
3.1	Quelles formations ?	59
3.2	Conditions	60
3.3	Modalités d'octroi et d'application	60
4	Dispense pour les études de plein exercice	61
4.1	Conditions	61
	Conditions liées au niveau d'études	61
	Conditions liées au volume et aux horaires des études	61
	Conditions liées au demandeur	61
4.2	Durée	62
4.3	Modalités d'octroi et d'application	62
4.4	Avantage supplémentaire	63
	Gel de la dégressivité	63
	Bonus 6 mois	63
5	Dispense pour les autres formations ou études	63
5.1	Quelles formations ou études?	63
5.2	Conditions	64
5.3	Formation à l'étranger	64
5.4	Modalités d'octroi de la dispense	64
6	Dispense pour suivre une formation par le travail	65
6.1	Quelles formations ?	65
6.2	Conditions	65
6.3	Modalités d'octroi et d'application	65
6.4	Durée	66
7	Dispense en qualité d'aidant proche	66
7.1	Conditions pour être aidant proche	66
7.2	Modalités d'octroi et d'application pour être aidant proche	67
	Demander la dispense	67
	Durée de la dispense	67
	Montant de l'allocation	67
	Conséquences pour le chômeur	68
8	Dispense pour participer à une action humanitaire	68
8.1	Conditions	68

8.2	Modalités d'octroi et d'application	68
9	Dispense pour participer à une manifestation culturelle ou sportive à l'étranger	69
9.1	Manifestation culturelle.....	69
9.2	Manifestation sportive ou camp d'entraînement sportif.....	70
10	Chômeur en recherche de travail dans l'Espace économique européen.....	70
10.1	Conditions.....	71
10.2	Formalités.....	71
08	TRAVAIL AUTORISÉ POUR LE CHÔMEUR.....	73
1	Travail effectué pour son propre compte	73
2	Travail occasionnel	74
3	Volontariat.....	74
3.1	Formalités avant le début de l'activité bénévole	74
3.2	Formalités pendant l'activité bénévole.....	75
3.3	Autorisation générale donnée par l'ONEM	75
4	Travail effectué dans le cadre d'une Agence Locale pour l'Emploi (ALE).....	76
5	Poursuite d'une activité accessoire	76
5.1	Conditions.....	76
5.2	Formalités.....	77
6	L'avantage « tremplin-indépendants ».....	78
6.1	Durée	78
6.2	Conditions.....	78
6.3	Activités exclues.....	78
6.4	Impact sur le montant des allocations de chômage.....	78
6.5	Fin de l'avantage.....	79
7	Préparation d'une activité indépendante.....	79
8	Activité en tant qu'artiste (travailleur des arts).....	80
8.1	droit aux allocations de chômage	81
	Ouverture du droit.....	81
	Durée de la perception de l'allocation du travail des arts.....	82
8.2	paiement des allocations	83
8.3	montant des allocations.....	83
8.4	dégressivité dans le temps.....	83
8.5	compatibilité entre le chômage et l'exercice d'une activité accessoire	83
8.6	Reconversion en journées non indemnissables.....	84
8.7	régime de l'indemnité des arts en amateurs (IAA).....	84
9	Allocation « métier en pénurie » ou « mobilité interrégionale ».....	85
9.1	Principe.....	85
9.2	Conditions.....	85
	Etre chomeur de longue durée	85
	Métier en pénurie ou dans une autre région	85
9.3	Avantage.....	85
9.4	Démarches.....	85
09	VACANCES ANNUELLES DES CHOMEURS	86
1	Chômeur qui a droit à des congés payés couverts par un pécule.....	86
2	Que signifie « être en vacances » pour un chômeur ?.....	86
3	Quelles formalités le chômeur en « vacances » doit-il accomplir ?.....	87
010	LE CHOMAGE A TEMPS PARTIEL	88
1	Définition et catégories	88

1.1	Définition	88
1.2	Catégories	88
2	Travailleurs à temps partiel volontaires	88
2.1	Conditions	88
	Avoir travaillé en moyenne au moins un tiers-temps	89
	Stage	89
2.2	Indemnisation	89
2.3	Reprise de travail	90
3	Travailleurs à temps partiel avec maintien des droits	90
3.1	Conditions	90
3.2	Formalités	90
3.3	Indemnisation	90
4	Travailleurs à temps partiel assimilés à des travailleurs à temps plein	91
4.1	Conditions	91
4.2	Indemnisation	91
011	CHOMAGE TEMPORAIRE	92
1	Conditions	92
1.1	Conditions d'admissibilité	92
1.2	Conditions d'indemnisation	92
	Être en possession de la carte de contrôle	92
	Être privé de travail et de rémunération	93
	Être apte au travail	93
	Résider en Belgique	93
	Dans certains cas, être inscrit comme demandeur d'emploi	93
2	Démarches	94
3	Montant de l'allocation de chômage temporaire	94
3.1	Principe	94
3.2	Rémunération journalière plafonnée	94
3.3	Rémunération journalière minimale	95
012	EXCLUSIONS ET SANCTIONS	96
1	Motifs	96
1.1	Abandon d'emploi sans motif légitime	96
	Principe	96
	Sanction	96
	Exceptions	97
	Procédure de ruling	97
1.2	Changement d'emploi	97
	Principe	97
	Sanction	97
	Exception	98
1.3	Licenciement suite à une faute du travailleur	98
1.4	Indisponibilité sur le marché de l'emploi	98
1.5	Non présentation au service de l'emploi ou de la formation professionnelle	98
1.6	Refus d'un emploi convenable ou non présentation chez un employeur	98
1.7	Arrêt ou échec du plan d'action individuel	99
1.8	Non inscription comme demandeur d'emploi	99
1.9	Déclaration obligatoire non faite, tardive, inexacte ou incomplète	99
1.10	Commencement d'une activité sans obtenir la dispense nécessaire	100

1.11	Usage d'une fausse marque de pointage ou de documents inexacts	100
1.12	Travail au noir, carte de contrôle non ou mal complétée, non présentation de la carte de contrôle	100
2	Remboursement des allocations	101
2.1	Principe	101
2.2	Exceptions.....	101
	Erreur de l'ONEM.....	101
	Bonne foi.....	101
	Prescription.....	102
2.3	Procédure	102
2.4	Renonciation à la récupération	102
3	Divers.....	102
3.1	Conséquences d'un avertissement ou d'un sursis	102
3.2	Maladie et période de sanction	102
3.3	Fin d'une période de sanction.....	103
3.4	Sanctions pénales	103
4	Recours devant le tribunal du travail.....	103
5	Aide juridique et assistance judiciaire	104
5.1	Aide juridique.....	104
	Aide juridique de première ligne.....	104
	Aide juridique de deuxième ligne	104
5.2	Assistance judiciaire.....	105
5.3	Trouver un avocat spécialisé.....	105
5.4	Aide sociale.....	106
013	ACTIONS D'INSERTION ET AIDE A LA RECHERCHE D'UN EMPLOI	107
1	Rôle des MIRE	107
1.1	Mission principale	107
1.2	Autres missions.....	107
2	Bénéficiaires de l'accompagnement	108
2.1	Bénéficiaires visés par le décret.....	108
	Conditions communes à tous les bénéficiaires	108
	Conditions complémentaires	108
2.2	Autres bénéficiaires	109
3	Modalités de prise en charge.....	109
3.1	Caractéristiques communes aux MIRE	109
	Méthodologie libre	109
	Minimum requis.....	109
3.2	Phases de la prise en charge	110
	Phase d'accueil et de bilan.....	110
	Phase d'accompagnement vers l'emploi.....	110
	Phase d'accompagnement dans l'emploi.....	111
3.3	Durée de la prise en charge	111
	SOURCES JURIDIQUES.....	112
	ANNEXES.....	114
1	Liste des études qui préparent à une profession où il existe une pénurie significative de main-d'œuvre	114
2	liste des métiers critiques et en pénurie en wallonie	114

3 Modèles d'actions du chômeur pour l'activation du comportement de recherche
d'emploi115

CLAUSE DE DROIT D'AUTEUR 116

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITE 116